

## Réunion « évolution du dispositif conventionnel » / Accord de mise en œuvre opérationnel «Méthodologie »

Pour l'UIMM, c'est une négociation « historique » qui débute puisque l'objet est de revoir l'ensemble du dispositif conventionnel. Cette négociation fait suite à de nombreuses réunions qui ont déjà eu lieu. D'ores et déjà, l'UIMM annonce que la négociation sera longue, dense et complexe.

**Pour l'UIMM**, il faut un socle commun définissant un nombre de règles stables et identiques, applicables sur le territoire et à l'ensemble des entreprises. Pour eux, cet accord doit être complété par des accords dit autonomes comprenant des règles moins stables dans le temps car susceptibles d'évolution.

Cette négociation se déroulerait donc en deux temps. Dans un premier temps, la négociation du socle commun se ferait en deux parties, l'une plus théorique, sur le fond (philosophie, dialogue social, périmètre de la branche, ...), la seconde plus concrète sur les garanties collectives. Ensuite dans une deuxième phase, il y aurait la négociation des accords thématiques. L'objectif de l'UIMM est d'aller vite à terminer la négociation fin 2017. L'accord de méthodologie devrait être bouclé avant l'été pour attaquer la négociation sur le socle commun en septembre pour fin 2016. Enfin, l'UIMM propose de s'abstenir de commentaire public sur les positions des autres parties à la négociation.

La délégation de la CGT a proposé un projet d'accord de méthodologie autour de 4 thèmes. Elle a rappelé que dans l'accord, il faut définir ce qu'est un socle commun. Pour la CGT, il doit être impératif, non supplétif et non dérogeable. L'architecture (un socle commun et des accords autonomes) constituera au final une convention collective nationale. Sur l'ordonnancement, il faut impérativement discuter du socle avant les accords. Ensuite, il faut aborder la grille de classification. Il faudrait définir le contenu des blocs de négociation pour y voir plus clair. Sur la question du calendrier, la délégation estime le délai de négociations très court. Concernant la question des moyens, la délégation a insisté sur les libertés syndicales dans les entreprises, pour permettre aux militants de s'approprier ces négociations.

Enfin, concernant la communication, il parait difficile de le faire ensemble car nous ne partageons pas et défendons pas les mêmes intérêts. La fédération se réserve donc le droit de communiquer librement, comme elle l'a toujours fait.

En amont de cette rencontre avec l'UIMM, à l'initiative de la CGT, une réunion avec les organisations ayant répondu positivement (CFDT, CGC et CFTC) s'est tenue le 1er mars. La CGT a présenté son projet d'accord de mise en œuvre opérationnel (accord de méthodologie). Même s'ils ne partagent pas l'intégralité du document, ils ont apprécié la démarche. De nouvelles réunions doivent se tenir pour poursuivre les discussions.